

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	11	14	3	4	0

Séance du 08 février 2022

- date convocation
1^{er} février 2022

L'an deux mille vingt deux,
et le huit février à 20 heures 30,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie,
sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Birol Brachet Cerneaux Darses Flauss Franque Gomez Lanza
Lemaréchal Robert Veyrier

Absent(s) excusé(es) Belet Bellec Delcuzoul Deltour

Procuration (s) : Bellec à Gomez - Delcuzoul à Cerneaux - Deltour à Lanza

Secrétaire de séance : Flauss

Objet : Demande de subventions pour la mise en œuvre du projet d'adressage DETR 2022 - Voirie locale.
2022-02-08 03

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est tenu de veiller, au titre de son pouvoir de police générale, à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques », conformément au 1^o de l'article L.2212-2 du CGCT. L'adressage peut dès lors être considéré comme l'un des moyens de faciliter cette commodité de passage. L'adresse doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise. L'adressage normalisé est primordial et indispensable car il conditionne de plus en plus le bon déroulement des missions du service public : un « bon » adressage permet aux secours, aux médecins, aux livreurs, aux fournisseurs d'énergie (Eau, Gaz et Électricité), aux opérateurs de téléphonie, aux agents de la Poste, etc ... de localiser le domicile des citoyens de manière sûre et rapide.

Monsieur le Maire souligne que pour répondre aux doléances et aux remarques de plus en plus nombreuses de certains habitants et de divers prestataires, la municipalité s'est engagée dans le projet d'adressage depuis 2019 qui consiste à mener une action de dénomination des voies et de numérotation de tous les bâtiments. La dernière phase du projet consistera à l'achat et à l'installation des plaques des nouveaux numéros sur toutes les habitations conformément aux normes en vigueur.

Monsieur le Maire précise que la collectivité peut prétendre à une aide financière de la part des services de l'État dans le cadre de la DETR.

Exposé fait, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.
Après délibération, le conseil municipal :

Approuve, à l'unanimité, la demande de subvention auprès de l'Etat

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 auprès de la Préfecture de l'Aveyron dans le cadre des opérations de « Voirie locale ».

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget primitif 2022, selon le détail suivant :

Montant total HT	24 223 € HT
DETR 50%	12 111 € HT
COMMUNE	12 111 € HT

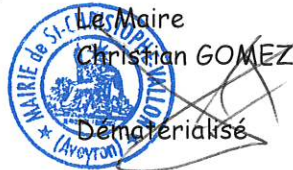
Dit que les travaux d'aménagement s'effectueront durant le second semestre 2022 pour une durée estimée à 2 mois.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ
Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée
Le 09 février 2022
et publication ou notification
Du 09 février 2022
Le Maire,
Christian GOMEZ

